

1935-1940 : Les services spéciaux face à la montée des périls

Category: 1935-1940, 2ème Guerre Mondiale (1939-1945), Colonel Paul Paillole, Comment fonctionne un service de contre-espionnage ?, Comment fonctionne un SR (service de renseignement) ?, Comment les Services Spéciaux français étaient-ils organisés ?, Europe de l'Ouest, Extraits de bulletin, Général Guy Schlessier, Général Louis Rivet, Livres et publications, Renseignement, Services allemands, Services français, SR Guerre (Kleber)
4 octobre 2023



Photo : général Louis Rivet, chef du contre-espionnage et des services de renseignement (1936-1944)

1er extrait de la série : "Retour sur les heurs et malheurs du service de renseignement de l'armée avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale"

Au milieu des années 1930, le Service de Renseignement (SR) existe depuis un peu plus de soixante ans(1). Créé sur une base minimale et doté de moyens dérisoires(2) au lendemain de la guerre de 1870(3), il s'est étoffé au fil du temps. D'une part à la faveur de la première Guerre Mondiale. D'autre part à la suite des recommandations contenues dans les rapports présentés en 1932 et 1933 par le **colonel Laine**y(4), lequel avait plaidé, à juste raison, pour un renforcement du réseau des postes déployés aux frontières (ce qui débouchera, entre autres, sur la création du Bureau d'Études du Nord-Est à Lille) et pour un effort plus marqué dans le domaine des moyens techniques.

Au moment où le **colonel Rivet** en prend le commandement au mois de juin 1936 (c'est-à-dire à peine trois mois après le choc majeur qu'a été l'occupation de la Rhénanie), le SR/SCR peut être caractérisé sur les bases suivantes :

1. C'est une institution de caractère militaire et, plus précisément, une composante de l'État-Major, chargée tout à la fois de collecter un maximum de renseignements à l'étranger(5) et de contrecarrer les entreprises d'espionnage, quelle qu'en soit la nature et d'où qu'elles viennent. Ce qui apparaît a priori comme une évidence n'en mérite pas moins d'être précisé. D'une part parce que le SR/SCR n'est qu'un des acteurs du renseignement (qu'il partage avec le SR/Marine et, à partir de 1938, avec le SR Intercolonial) et du contre-espionnage (l'ensemble des procédures étant diligentées et gérées par la Surveillance du Territoire). Ensuite parce qu'il ne rapporte qu'à la hiérarchie militaire (soit directement, soit par le biais du 2e Bureau) et n'est que rarement en contact avec l'échelon politique, sauf à ce que l'échelon politique le sollicite directement(6).
2. C'est une institution dont les moyens sont comptés, pour ne pas dire contraints, qu'il s'agisse de ses moyens en personnel(7), de ses moyens financiers(8) ou de ses moyens techniques(9). Comme c'est souvent le cas dans l'institution militaire, a fortiori dans le milieu du renseignement, les cadres sont recrutés par cooptation(10). Il n'est pas rare qu'ils y fassent l'essentiel de leur carrière(11) ou qu'ils y reviennent après y avoir servi(12).
3. C'est une institution dont l'image et la réputation ont été durablement et profondément ternies par l'**affaire Dreyfus**, et ce à double titre. D'abord dans l'opinion publique, comme on le constatera lorsqu'une campagne de Presse sera lancée après l'arrestation de l'intendant Frogé, convaincu d'espionnage et condamné en 1935 à cinq ans de prison, c'est-à-dire au maximum de la peine applicable à l'époque(13). Ensuite, ce qui est plus surprenant, au moins a priori, dans l'institution militaire elle-même, car le fait de passer ou d'être passé par le SR/SCR n'est considéré ni comme valorisant, ni comme « porteur » dans une carrière d'officier. Le fait qu'aucun de ceux qui l'ont commandé n'ait dépassé le grade de colonel (à l'exception de Louis Rivet qui n'a accédé au grade d'officier général que lors de son départ en retraite et à la demande insistante de Jacques Soustelle) n'est pas le fait du hasard.
4. Loin de vivre en vase clos et d'être un « électron libre » dans le système administratif, le SR/SCR doit, par la force des choses, travailler et « cohabiter » avec un certain nombre de partenaires autres que l'État-Major(14) et les services du ministère de la Guerre. Pour autant que les archives permettent d'en juger, les rapports avec les services du ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Sûreté Nationale, Surveillance du Territoire, 5e Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police) et avec ceux du ministère de la Justice, où le SR/SCR dispose d'un correspondant privilégié et d'un relais efficace en la personne d'**Henry Corvisy**(15), peuvent être qualifiés d'apaisés, à défaut d'être pleinement harmonieux (notamment parce que la compétence des juridictions civiles à traiter les affaires d'espionnage est considérée comme approximative et les peines qu'elles prononcent comme insuffisantes par construction).

À l'inverse, les rapports avec les services du ministère des Affaires étrangères ont été le plus souvent conflictuels, pour ne pas dire tendus. D'une part parce qu'ils se sont opposés autant qu'ils l'ont pu à la nomination d'agents opérant sous couverture diplomatique, y compris dans des cas où elle était pleinement justifiée(16). D'autre part parce que, comme une bonne partie de l'administration et de la classe politique, ils n'ont compris que partiellement et tardivement ce qu'impliquait la lutte contre les entreprises de l'Axe, que ce soit sur le terrain de l'espionnage ou sur celui de la propagande(17). Ils persisteront à s'opposer jusqu'au mois de juin 1939 à l'expulsion d'**Otto Abetz**, organisateur et plaque tournante de la propagande du Reich en France(18). Après la déclaration de guerre, ils s'opposeront également à la fermeture des consulats italiens dans la zone des Armées alors qu'ils étaient communément utilisés par l'Abwehr pour collecter un maximum de renseignements d'ordre militaire, motif pris de ce qu'il ne faut ni « jeter Mussolini dans les bras d'Hitler » (dans un contexte où le Pacte d'Acier avait été signé au mois de mai 1939), ni le pousser à déclarer la guerre à la France » (ce qu'il fera, en tout état de cause, au début du mois de juin 1940). « Le SR dut combattre deux adversaires principaux : le contre-espionnage allemand et le ministère des Affaires étrangères. Des deux, ce fut le second qui entrava le plus efficacement notre action », écrira après la signature de l'armistice le commandant Navarre (qui avait passé les années 1937 à 1940 à la section « Allemagne » du SR)(19).

Si surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, il n'y a pas de branche « Action » au SR/SCR, à l'inverse de ce qu'on observe à l'époque en Grande-Bretagne par exemple(20). La section MG (pour Matériel de Guerre) du 5e Bureau (qui regroupe depuis la déclaration de guerre le 2e Bureau et le SR/SCR) ne commencera à s'intéresser au sabotage que dans les derniers mois de l'année 1939(21). Aucune des opérations envisagées en liaison plus ou moins étroite avec l'allié britannique (l'obstruction du Danube notamment) ne débouchera sur quoi que ce soit. Il faudra attendre les premiers mois de l'année 1943 pour que le commandant Lejeune soit chargé de jeter les bases d'un service « Action » à la DSR-SM(22), mission dont l'objet même devint caduc après la création de la DGSS(23) à la fin du mois de novembre 1943 et, plus encore, après la fusion effective du BCRA et de la DSR-SM à la fin du mois d'avril 1944.

2) Les caractéristiques du SR/SCR et celles de son environnement institutionnel étant posées, reste à savoir si, dans quelle mesure et comment il s'est acquitté de ses missions tout au long des années 1930. Schématiquement parlant, elles sont au nombre de trois :

- **La connaissance, l'analyse et le suivi** du ou des dispositifs mis en place par le ou les pays considérés comme des « adversaires potentiels », l'Allemagne et l'Italie en tout premier lieu.
- **La lutte contre l'espionnage**, quelles qu'en soient la nature et l'origine.
- **L'identification, le signalement, le suivi et la surveillance** de ceux qui sont susceptibles d'être considérés comme « suspects au point de vue national » (suivant la terminologie communément utilisée à l'époque).

2.1) S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi actualisé des dispositifs mis en place par les pays considérés comme des « adversaires potentiels » (Allemagne, Italie), le dépouillement des archives(24) ne laisse que peu de place au doute et ne permet pas ou quasiment pas d'instruire le procès du SR/SCR. D'abord parce que les documents disponibles montrent qu'il a compris et analysé, dès avant l'accession d'Hitler au pouvoir, l'objectif

poursuivi par l'Allemagne à la fois sur le plan politique et sur le plan militaire, c'est-à-dire vider le Traité de Versailles de sa substance(25).

Ensuite parce qu'il a rapidement mis à jour et à peu près parfaitement suivi les efforts déployés par l'Allemagne dans la première moitié des années 1930 pour contourner les clauses militaires du Traité de Versailles et pour renforcer aussi discrètement que possible à la fois les effectifs et l'équipement de la Reichswehr(26). Enfin parce que les sources de tous ordres dont le SR/SCR disposait, y compris et surtout en Allemagne(27), lui ont permis d'informer le commandement et l'échelon politique de la décision prise par Hitler de rétablir le service militaire obligatoire au mois de mars 1935, d'occuper la zone démilitarisée de la Rhénanie au mois de mars 1936, de sceller la mort de la Tchécoslovaquie en tant qu'État indépendant au mois de septembre 1938, d'occuper la Bohême-Moravie au mois de mars 1939 et d'envahir la Pologne au mois de septembre 1939.

Les sources disponibles ne permettent manifestement pas de reprocher au SR/SCR de n'avoir pas transmis en temps et heure au commandement et à l'échelon politique les informations nécessaires pour apprécier à la fois les intentions d'Hitler et les conséquences qu'elles étaient susceptibles d'avoir dans l'hypothèse où il déciderait de les mettre à exécution, ce qui, à lire les notes rédigées à l'époque, était présenté comme plus que probable. La question qui reste posée est de savoir pourquoi l'un et l'autre ont fait le choix soit de minimiser, soit de mettre en doute, soit d'ignorer purement et simplement les informations et les analyses dont ils disposaient pour en venir in fine à ne pas les exploiter. Est-ce parce qu'ils ne le jugeaient pas nécessaire (ce qui semble être le cas au mois de mars 1935 et, plus encore, au mois de mars 1936) ou parce qu'ils estimaient ne pas ou ne plus en avoir les moyens, militaires notamment (ce qui est le sentiment dominant avant les accords de Munich) ?

S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi régulier du dispositif déployé par l'Allemagne face à la France, l'appréciation qu'il est possible d'en faire, a posteriori et sur la base des archives disponibles, permet de les considérer à tout le moins comme « globalement positives ». On constate, y compris en fin de période, un écart entre les données produites par le SR/ SCR et la réalité telle qu'on la connaît aujourd'hui(28). Ce n'est pas surprenant. D'abord parce que l'exercice ne relève évidemment pas de la science exacte. Ensuite parce que l'accès à l'information était « verrouillé » dans l'Allemagne de l'époque, a fortiori quand elle portait sur un sujet plus que « sensible », ce qui contraignait ceux qui travaillaient sur le potentiel militaire du Reich soit à des approximations, soit à des extrapolations. Enfin parce que, si relative que puisse paraître la précision et/ou la fiabilité des données produites sur tel ou tel point à un moment donné du temps, il reste que le SR/SCR a correctement appréhendé et actualisé à intervalle régulier le dispositif déployé par l'Allemagne bien avant la déclaration de guerre(29) et que le rapport des forces dans le domaine aérien n'a cessé de pencher de plus en plus nettement en faveur du Reich au fil des années, que ce soit quantitativement ou qualitativement(30).

Loin d'être limité à l'ordre de bataille allemand, le SR/SCR a évidemment fait le même travail sur le dispositif italien, notamment à partir de la seconde moitié de l'année 1938. Il a été, pour l'essentiel, le fait du poste de Marseille(31) et de ses annexes, celles de Nice, de Chambéry et d'Annemasse en tout premier lieu.

La lutte contre l'espionnage a été une des missions essentielles du SR/SCR dans la seconde moitié des années 1930. Elle a pris une importance croissante au fil des années. D'une part parce que la perception de la menace que représentent les ingérences étrangères, celles de l'Allemagne et de l'Italie en tout premier lieu, est beaucoup plus aiguë en fin de période qu'en début de période. D'autre part parce que les instruments utilisés et les moyens déployés pour lutter contre l'espionnage ont sensiblement évolué sur la période considérée.

Les textes permettant de réprimer l'espionnage ont changé du tout au tout. À la loi du 18 avril 1886, qui était communément considérée comme inopérante(32) et dont l'application avait été de jure suspendue pendant la Première Guerre mondiale(33), va succéder, non sans mal(34), la loi du 26 janvier 1934. Même si elle comble à tout le moins une partie des lacunes dont souffrait la loi du 18 avril 1886, elle ne règle qu'une partie des problèmes posés. D'une part parce que l'espionnage reste considéré comme un délit (au lieu d'être considéré comme un crime, comme il l'est en Allemagne). D'autre part parce que la peine applicable en matière d'espionnage est limitée à cinq ans de prison alors même que l'espionnage est passible de la peine de mort en Allemagne(35). Il n'en reste pas moins que le nombre des prévenus soupçonnés d'espionnage augmente fortement, passant de 18 par an en moyenne entre 1930 et 1933 à 95 en 1934 et 141 en 1935(36).

D'abord parce que le décret-loi du 30 octobre 1935 va donner compétence aux tribunaux militaires pour statuer à tout le moins sur une partie des dossiers d'espionnage et leur donner la faculté de prononcer des peines supérieures à cinq ans de prison. Ensuite parce que le décret-loi du 17 juin 1938 étend la compétence des tribunaux militaires à l'ensemble des dossiers d'espionnage et fait de l'espionnage un crime de droit commun, justiciable des travaux forcés et de la peine de mort. Enfin parce que le décret-loi du 29 juillet 1939 va définir et détailler les actes considérés comme relevant de l'espionnage, tous étant passibles de la peine de mort, que ce soit en temps de guerre (ce qui avait été le cas entre 1914 et 1918) ou en temps de paix(37).

Dans le même temps, les moyens consacrés à la lutte contre l'espionnage vont être à la fois « professionnalisés » et renforcés. C'est moins, voire beaucoup moins, vrai pour la SCR(38) que pour l'instance chargée de diligenter les enquêtes et les procédures, c'est à dire la Sûreté Nationale. Alors que la lutte contre l'espionnage n'était qu'une des missions confiées à 136 « commissaires spéciaux » de la Sûreté, les choses changent du tout au tout au milieu des années 1930.

D'abord parce que le ministère de l'Intérieur va créer au mois d'avril 1934 un service spécialisé dans la lutte contre l'espionnage(39), n'ayant pas de comptes à rendre au corps préfectoral et rattaché au Contrôle Général de la Surveillance du Territoire(40). Ensuite parce que l'organisation même de la Surveillance du Territoire est progressivement rationalisée, notamment par rapport à celle des Armées(41). Enfin parce que ses effectifs vont sensiblement augmenter, passant d'une trentaine de fonctionnaires au milieu des années 1930 à une centaine de fonctionnaires à la veille de la déclaration de guerre(42).

2.2.3) La perception croissante de l'ampleur prise ou susceptible de l'être par les ingérences de l'Axe, le durcissement de l'arsenal répressif et le renforcement marqué des moyens dévolus à la Surveillance du Territoire(43) vont rapidement produire des résultats. D'une part parce

que les peines prononcées à partir de 1936, pour une bonne part par les tribunaux militaires, sont sensiblement plus lourdes qu'elles ne l'étaient dans la première moitié des années 1930(44). D'autre part parce que le nombre des arrestations augmente dans des proportions significatives(45). D'après le décompte opéré par la SCR sur la base des comptes-rendus qui lui sont adressés au jour le jour, leur nombre serait passé de 45 en 1935 à 97 en 1936, 153 en 1937, 274 en 1938 et 494 sur les huit premiers mois de l'année 1939. Il va « exploser » après l'ouverture des hostilités et la déclaration de l'état de siège, lequel a – entre autres – pour conséquence de transférer les pouvoirs de police à l'autorité militaire. On compte 221 arrestations pendant les quatre derniers mois de l'année 1939(46) et 1251 sur l'ensemble de l'année 1940, la plupart d'entre elles intervenant avant la signature de l'armistice.

Si spectaculaires qu'ils puissent paraître, les chiffres précités et, plus encore, l'évolution dont ils témoignent méritent d'être nuancés. D'abord parce que toutes les arrestations ne débouchent ni sur un ordre d'informer, ni sur une condamnation, une partie d'entre elles se soldant soit par un acquittement, soit par un non-lieu. Ensuite parce qu'une fraction non négligeable de ceux qui sont arrêtés pour espionnage à partir de l'été 1939 ne seront jamais jugés, beaucoup profitant de l'exode pour s'évader. Enfin parce qu'une partie de ceux qui ont été jugés, condamnés pour espionnage et incarcérés seront libérés juste avant ou juste après l'armistice par l'occupant ou sous la pression de l'occupant(47).

L'identification, le signalement et, le cas échéant, la surveillance ou le suivi de ceux qui sont, à tort ou à raison, soupçonnés d'être « suspects au point de vue national » constituent le quotidien du SR/SCR et de ses postes en région. Les renseignements et les demandes d'enquête(48) qui les concernent représentent une fraction plus que significative des courriers et, d'une façon générale, des dossiers contenus dans les cartons de la série 7 NN(49).

On peut les caractériser comme suit :

2.3.1) Ils couvrent **un spectre très large de personnes physiques et morales**, qu'elles soient de nationalité française ou, ce qui est fréquent, de nationalité étrangère. La qualité des renseignements qu'ils contiennent est pour le moins inégale. Elle peut être considérée comme bonne, voire plus, notamment quand les renseignements donnés sont de première main et quand ils proviennent d'interceptions « techniques »(50) ou, à l'inverse, « approximative », voire à ce point faible qu'on peut les assimiler à des ragots. Une partie non négligeable des enquêtes demandées par le SR/SCR montre que les renseignements invoqués pour justifier la saisine des services de police sont soit empreints de malveillance, soit à peu près dénués de tout fondement(51).

2.3.2) Ils montrent que le SR/SCR a une conception pour le moins « extensive » de sa mission. Loin de se borner à identifier et surveiller les individus, les associations et les mouvements susceptibles de porter préjudice soit à la sûreté extérieure de l'État, soit à l'intérêt supérieur de la Défense Nationale, a fortiori quand ils sont originaires des puissances de l'Axe(52) ou quand ils en sont proches à un titre ou à un autre(53), le SR/SCR travaille, pour ainsi dire, « tous azimuts », surveillant tout à la fois les mouvements autonomistes, en particulier en Alsace(54), les mouvements qui militent soit contre le statu quo, soit pour l'accession à l'indépendance en AFN(55) et, d'une façon plus générale, tous ceux dont le « profil », les convictions et l'activité sont considérés comme une menace, au moins potentielle. On y trouve

pêle-mêle des cercles et des personnalités classées soit à l'extrême gauche, soit à l'extrême droite, les premiers étant soumis à surveillance car considérés comme proches de l'URSS ou de la mouvance « radicale de la République espagnole et les seconds l'étant car considérés comme proches de l'Allemagne et/ou de l'Italie. Font, indifféremment et entre autres, l'objet d'une attention, pour ne pas dire d'une vigilance, particulière le PCF et ses dirigeants les plus en vue(56), **Marceau Pivert**, leader de la tendance « Gauche Révolutionnaire » de la SFIO et jugé proche du POUM(57), **Marcel Bucard** (fondateur et principal dirigeant du « Mouvement Franciste »), **François Coty** (fondateur en 1933 de « Solidarité Française ») ou **Eugène Deloncle**, fondateur de l'OSARN, plus connue sous le nom de CSAR(58). Sans revenir sur les responsabilités qui reviennent au SR/SCR dans la gestion du Carnet B(59), le contrôle des établissements travaillant ou susceptibles de travailler pour le compte de la Défense Nationale(60) ou la surveillance de la main-d'œuvre étrangère, notamment celle qui est employée sur les chantiers de la ligne Maginot(61) ou dans les familles d'officiers, en particulier quand elles vivent à l'étranger, les sources disponibles montrent que le champ d'action du SR/SCR est ou devient tel au fil du temps qu'il finit par déborder le terrain technique pour prendre un caractère beaucoup plus large, pour ne pas dire un caractère « global »(62).

Si constants et réels qu'ils aient pu être(63), la vigilance et le suivi mis en place, à plus ou moins juste titre suivant les cas, par le SR/SCR n'en ont pas moins rencontré une limite importante, au demeurant ressentie et reconnue par ses chefs, le **général Schlessier** notamment(64). Elle porte sur les problèmes rencontrés pour contrecarrer la propagande du Reich et l'influence qu'elle pouvait avoir sur toute une partie de la société française, en particulier par le biais de la Presse, un certain nombre de titres étant d'autant plus enclins à la complaisance (pour ne pas dire plus) qu'ils étaient, directement ou indirectement, soutenus, financièrement parlant, soit par l'ambassade d'Allemagne à Paris, soit par Berlin. Rien n'avait préparé les cadres du SR/SCR (qui s'interdisaient, sauf exception, toute forme de contact avec la Presse) à combattre ce qu'on appellerait aujourd'hui une « diplomatie d'influence » et, plus encore, à en prévenir les effets. Ils ont manifestement eu le sentiment d'être confrontés à un phénomène qu'ils ne connaissaient pas ou peu et qu'ils n'avaient pas les moyens de maîtriser si peu que ce soit. Le fait qu'ils se soient de plus en plus intéressés à la Presse, à son financement et aux rapports qu'un certain nombre de journalistes entretenaient avec les puissances de l'Axe, l'Allemagne en tout premier lieu, à partir de la seconde moitié des années 1930 n'est pas le fait du hasard et doit être interprété comme un signe des temps. Il faudra attendre les mois précédant la déclaration de guerre pour qu'ils commencent à récolter les fruits de leur travail et à enregistrer des succès tangibles sur ce terrain, comme l'attestent l'expulsion d'**Otto Abetz** (obtenue, non sans mal, à la fin du mois de juin 1939 sur arbitrage d'Édouard Daladier), l'arrestation pour espionnage d'**Heinrich Baron**, journaliste accrédité à Paris et, plus encore, les poursuites engagées au mois de juillet 1939 contre **Aloïs Aubin**, journaliste au Temps, et Julien Poirier, journaliste au Figaro, qui opéraient l'un et l'autre, moyennant rétribution, pour le compte d'un réseau constitué et dirigé par la **baronne von Einem**(65).

Au début de l'année 1940, le SR/SCR peut légitimement avoir le sentiment du devoir accompli, que ce soit dans le domaine de l'acquisition du renseignement ou dans celui du contre-espionnage. Il a aussi, davantage encore peut-être, le sentiment d'être ou d'avoir été « une voix qui crie dans le désert », les informations et les analyses qu'il n'a cessé d'adresser au commandement et, dans une moindre mesure, à l'échelon politique ayant été, à tout le moins

jusqu'aux derniers mois de l'année 1938, largement ignorées, **Édouard Daladier** n'étant guère qu'une exception à cet égard. Ses chefs et l'essentiel de ses cadres, à commencer par ceux qui travaillent ou qui ont travaillé à la section « Allemagne » du SR et à celle de la SCR, en sont d'autant plus à la fois amers et inquiets qu'ils savent ce qu'est réellement le rapport des forces entre la France et l'Allemagne(66).

Dans le témoignage oral qu'il a laissé au Service Historique de la Défense(67), le **colonel Paillole** (qui était à la fin des années 1930 l'adjoint du lieutenant-colonel Schlessler à la SCR) rapporte une anecdote qui n'est pas sans rappeler ce qu'il avait vécu avant la guerre. Intervenant devant une partie des cadres de la DGSE dans le courant des années 1990, un de ses auditeurs l'interroge sur la conduite à tenir si et quand les informations et les analyses qu'il transmet ne sont prises en compte et exploitées ni par sa hiérarchie, ni par l'échelon politique, exactement comme ce fut le cas, au moins pour l'essentiel, tout au long des années 1930. Pris de court par la question qui lui est posée, il ne peut qu'avouer qu'il n'est pas en mesure d'y répondre. Comme l'a écrit en son temps **Marguerite Yourcenar**, « on a souvent tort d'avoir raison trop tôt ». La formule n'a rien perdu de sa pertinence. Elle reste d'actualité à bien des égards, y compris dans le domaine du renseignement.

Jacques de Lajugie

Administrateur de l'AASSDN

NOTES DE L'AUTEUR

- (1) La Section de Centralisation du Renseignement, chargée du contre-espionnage, ne sera créée qu'à la fin de l'année 1915. Elle sera confiée au commandant Ladoux (qui traitera, entre autres, le dossier Mata Hari).
- (2) En 1894 (i.e. au moment où éclate l'affaire Dreyfus), la « Section de Statistique et de Reconnaissance Militaire (devenue « Section de Statistique ») comprend en tout et pour tout cinq officiers et quatre auxiliaires.
- (3) Laquelle avait mis en lumière la carence à peu près totale de l'armée de Terre en matière de renseignement.
- (4) Le colonel Lainey avait commandé le SR/SCR entre 1924 et 1928. Il sera de ceux qui remarqueront le travail fourni par le lieutenant-colonel Rivet, à Varsovie notamment, et qui plaideront, le moment venu, en faveur de sa nomination à la tête du SR/SCR.
- (5) Renseignements dont le 2e Bureau a pour mission de faire une synthèse à destination du commandement.
- (6) Le colonel Rivet sera sollicité directement par Léon Blum et par Édouard Daladier. Le SR/SCR participera, par ailleurs, aux réunions interministérielles que Léon Blum demandera à Marx Dormoy d'organiser sur le renseignement à partir du mois de février 1937. Il n'en sortira malheureusement pas grand-chose.
- (7) On ne trouve dans les archives ni un document exhaustif, ni un document fiable sur les effectifs du SR/SCR. On peut évaluer à un peu plus de 120 (Paris et province) le nombre de ses cadres à la veille de la guerre. Une partie d'entre eux sont des civils (11 sur 81 à la SCR au début du mois de février 1940).
- (8) À titre d'exemple, le SR/SCR ne disposait que d'un véhicule de service et d'un poste E/R en 1938.
- (9) Le budget du SR/SCR ne dépassait pas 15 MF (soit l'équivalent de 8 M€ 2022)

en 1939. Ce chiffre n'en est pas moins trompeur car il ne comprend ni les dépenses de personnel (qui sont imputées sur le budget du ministère de la Guerre), ni les fonds secrets, ni les prélèvements susceptibles d'être effectués sur la « cagnotte » du Service (dont le montant avait sensiblement augmenté pendant la Première Guerre mondiale).

(10) « Je ne recrute que des gens que je connais » dit le commandant Darbou au lieutenant Rigaud, candidat à un poste au Bureau d'Études du Nord-Est (BENE) à Lille. Dans ses « Carnets », le colonel Rivet note qu'un chef de corps vient le voir pour lui recommander un de ses officiers, le lieutenant d'Hoffelize (qui dirigera plus tard le poste TR 125 de Barcelone).

(11) Tel est le cas, entre autres, du colonel Paillole, du colonel Bonnefous, du lieutenant-colonel Doudot et du colonel Lafont (plus connu sous le pseudonyme de « Verneuil »).

(12) Tel est le cas, entre autres, du général Schlessier et, dans une moindre mesure, du général Rivet.

(13) Dans sa livraison en date du 20 juillet 1936, le « Cahier des Droits de l'Homme » consacre un article de deux pages à l'affaire Frogé. Il est intitulé : « Une machination du 2e Bureau contre Frogé ? ».

(14) Avec le 2e Bureau en tout premier lieu, étant précisé que les rapports entre le colonel Rivet et le colonel Gauché, chef du 2e Bureau entre 1935 et 1940, sont manifestement « fluides » sur la période considérée. Ils le seront également avec le successeur du colonel Gauché, le colonel Baril.

(15) Henry Corvisy sera nommé directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au mois de décembre 1940. Il le restera jusqu'au mois de janvier 1944. Il recommandera quasiment toujours au Maréchal Pétain (qui suivra son avis) de rejeter les recours en grâce présentés par les justiciables condamnés à mort pour espionnage. Tel sera le cas, entre autres, dans l'affaire Devillers, agent de pénétration que l'Abwehr avait infiltré au cœur du mouvement « Combat ».

(16) Cf. le cas de Maurice Dejean qui « opérera », plusieurs années durant, au Service de Presse de l'ambassade de France à Berlin.

(17) C'est d'autant plus surprenant que les ambassadeurs qui se sont succédé à Berlin entre le début des années 1930 et la déclaration de guerre, André François Poncet et Robert Coulondre, avaient largement compris ce qu'il fallait penser à la fois d'Hitler et de la menace qu'il représentait.

(18) Notamment en faisant valoir qu'Otto Abetz était « francophile » et que son épouse était française (Otto Abetz avait épousé en 1932 l'assistante de Jean Luchaire).

(19) On trouve un propos comparable sous la plume du général Schlessier, chef de la SCR entre 1936 et 1940 (Bulletin de l'AASSDN n° 9 en date du mois de janvier 1956).

(20) Où le ministère de la Guerre a mis en place la Military Intelligence Research et le Secret Intelligence Service la section D, l'une et l'autre travaillant surtout sur les sabotages. Voir à ce sujet l'ouvrage publié en 2016 par Sébastien Albertelli Histoire du sabotage, pages 176 à 190).

(21) Placée sous l'autorité du commandant Brochu, la section MG comprend quatre officiers, dont le lieutenant Gilbert Turck (qui parviendra à s'embarquer pour l'Angleterre à la fin du mois de juin 1940 et qui sera parachuté en France au début du mois d'août 1941. Interpellé par la gendarmerie dès son atterrissage, il sera libéré après intervention du commandant Brochu et du colonel Rivet).

- (22) Dénomination du SR/SCR à Alger à partir de la fin de l'année 1942.
- (23) Direction Générale des Services Spéciaux. Elle fut confiée à Jacques Soustelle.
- (24) Notamment celles des séries 7 N (archives du 2e Bureau de l'EMA) et 7 NN (Fonds de Moscou). Voir également l'ouvrage publié en 1953 (en partie pour répondre aux Mémoires du général Gamelin) par le général Gauché, Le 2e Bureau au travail.
- (25) On le voit (entre autres) au travers des positions qu'il recommande au général Weygand, chef d'État-Major Général de l'Armée à l'époque, de prendre tout au long de la Conférence de Genève sur le désarmement entre 1932 et 1934.
- (26) C'est sur la base des archives du 2e Bureau que Georges Castellan écrira en 1954 un ouvrage intitulé Le réarmement clandestin du Reich 1930-1935.
- (27) La plus connue étant Hans Thilo Schmidt, à qui Paul Paillole et Frédéric Guelton ont consacré un ouvrage en 2011, Notre espion chez Hitler.
- (28) C'est moins le cas dans le domaine terrestre (aux problèmes de périmètre près) que dans le domaine aérien, peut-être parce que l'entourage de Goering, ministre de l'Aviation, avait pris le parti de transmettre à notre attaché de l'Air, le capitaine Stehlin, des chiffres qui « gonflaient » à la fois les capacités opérationnelles de la Luftwaffe et la capacité de production de l'industrie aéronautique en matière d'avions de combat, l'objectif étant de dissuader par avance les Autorités françaises de s'opposer si peu que ce soit aux entreprises du Reich. La manœuvre produisit manifestement l'effet recherché, comme le montrent les positions prises par le général Vuillemin, chef d'État-Major de l'armée de l'Air, à son retour d'une visite en Allemagne au mois d'août 1938, juste avant la crise qui devait déboucher sur les accords de Munich.
- (29) Voir à ce sujet l'article publié en 1949 dans la Revue Historique des Armées par Georges Castellan (« La Wehrmacht vue de France, septembre 1939 ») et l'article publié par le général de Cossé-Brissac en 1964 dans la Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale (« L'Armée allemande dans la campagne de France de 1940 »).
- (30) Notamment pour ce qui concerne l'aviation de bombardement et, dans une mesure un peu moindre, l'aviation de combat.
- (31) Dénommé Section d'Études Régionales, le poste de Marseille et ses annexes (celle de Nice notamment) ont été placés sous l'autorité du commandant Barbaro de 1936 à 1940. Il avait une connaissance précise et exhaustive du dispositif italien. Ses collaborateurs et ses collègues avaient coutume de dire que Mussolini l'appelait quand il voulait savoir où était déployé tel ou tel de ses régiments.
- (32) D'après les chiffres contenus dans le Compte Général de l'Administration de la Justice Criminelle (chiffres qui ne sont probablement pas exhaustifs), le nombre des prévenus poursuivis pour espionnage ne dépasse pas 72 entre 1930 et 1933. 12 sont acquittés et 60 condamnés, dont 43 à plus d'un an de prison. À noter que sur les 49 instructions ouvertes pour espionnage en 1933, 34 concernent l'Allemagne et 10 l'Italie.
- (33) 737 prévenus ont été condamnés pour espionnage entre 1914 et 1918. 169 ont été condamnés à mort et exécutés, dont 44 (soit 26 %) étaient de nationalité française.
- (34) La première mouture du projet de loi qui débouchera in fine sur la loi du 26 janvier 1934 a été déposée en 1922.
- (35) Convaincues d'espionnage au profit de la Pologne, Benita von Falkenhayn et Renate von Natzmer seront décapitées à la hache au mois de février 1935.
- (36) Quant aux condamnations, leur nombre passe en moyenne 15 par an (dont 11

à plus d'un an de prison) entre 1930 et 1933 à 85 (dont 35 à plus d'un an de prison) en 1934 et à 122 (dont 44 à plus d'un an de prison) en 1935.

(37) Le décret-loi du 29 juillet 1939 sera complété par deux décrets en date du 9 avril 1940. Le premier complétait les articles 75 et 76 du Code Pénal sur la trahison. Quant au second, il définissait les sanctions encourues par les fonctionnaires et agents publics qui se livrent à une propagande de nature à nuire à la Défense Nationale.

(38) Dont les moyens en personnel restent pour le moins limités. À titre d'exemple, la section « Allemagne » de la SCR ne comprend pas plus de quatre officiers et la section « Italie » pas plus de deux officiers à la fin des années 1930.

(39) Ses effectifs ont été progressivement portés de 1 à 10 commissaires et de 10 à 20 inspecteurs.

(40) Dirigé à partir de 1935 et jusqu'en 1942 par le Contrôleur Général André Castaing. Il sera arrêté et déporté par l'occupant en 1943.

(41) Outre le Service Central (situé à Paris), les effectifs de la Surveillance du Territoire sont répartis entre 11 circonscriptions régionales à partir du mois de juin 1934 et entre six régions à partir du mois de décembre 1935.

(42) Une bonne partie des commissaires de la Surveillance du Territoire ont une relation ancienne et « fluide » avec la SCR. Ils la maintiendront, dans un contexte pour le moins compliqué, sous l'Occupation, souvent à leurs risques et périls, comme ce fut le cas du commissaire Triffe (qui arrêtera Henri Devillers au mois de janvier 1942), du commissaire Hacq (qui sera révoqué au mois d'octobre 1943, arrêté par l'occupant au mois de novembre 1943 après avoir rejoint le réseau Ajax et déporté à Mauthausen), du commissaire Osvold (qui avait arrêté l'enseigne de vaisseau Aubert, lequel sera condamné à mort et exécuté, au mois de novembre 1938) ou, dans un registre différent, du commissaire Blémant (qui est en poste à Lille jusqu'à la déclaration de guerre, puis à Marseille jusqu'à l'invasion de la zone libre).

(43) Même si le Contrôleur Général Castaing et ses collaborateurs relèvent régulièrement qu'ils ne sont pas suffisants, notamment pour assurer l'ensemble des filatures nécessaires.

(44) Même si les officiers de la SCR critiquent régulièrement la faiblesse (supposée) des verdicts rendus par les tribunaux militaires et n'hésitent pas à mettre en cause le comportement du président du tribunal et/ou les réquisitions de l'avocat général.

(45) Cf. le carton 7 NN 2525. On trouve également des fiches manuscrites (sans indication de date ou d'origine) sur le sujet dans le Fonds Paillole (1 K 545).

(46) Sur les 221 personnes arrêtées au cours des quatre derniers mois de l'année 1939, 170 travaillaient pour l'Allemagne et 32 pour l'Italie.

(47) Pour autant, une partie au moins des peines de mort qui ont été prononcées pour espionnage depuis le début de l'année 1939 seront exécutées tout au long des six premiers mois de l'année 1940, y compris après l'armistice. Quatre exécutions auront lieu à Pessac le 22 juin 1940, une pour espionnage, une pour sabotage et deux pour complicité de sabotage. Le premier des quatre condamnés était Jean Amourelle, membre de la SFIO depuis 1934. Secrétaire sténographe au Sénat, il avait été chargé

de sténographier, sous la foi du serment, les débats secrets des Commissions de l'Armée de la Chambre des Députés et du Sénat. Il était en train d'en négocier la vente à l'Allemagne pour la somme de 400 000 francs quand il a été arrêté à la fin du mois d'avril 1940. Traduit devant le Tribunal Militaire de Paris, il fut condamné à mort le 29 mai 1940 et exécuté trois semaines après.

(48) Elles sont, pour la plupart d'entre elles, adressées à la Direction Générale de la Sûreté Nationale ou à la 5e

Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police (dirigée par le commissaire Gianviti).

(49) Comme c'est également le cas des cartons de la série 28 P 14 (qui regroupent les archives du BMA de la 9e

Division Militaire entre le mois de septembre 1940 et le début du mois de novembre 1942).

(50) Interceptions postales, téléphoniques ou télégraphiques.

(51) Il arrive même que l'individu mis en cause ne puisse pas être identifié ou ne puisse pas être localisé.

(52) Cf. les diplomates allemands et italiens (qu'ils soient basés à Paris ou en province), les dirigeants et les membres de la section française du NSDAP, la section française du Groupement National Socialiste des Femmes Allemandes (dont la présidente est Mme Karl Epting), le bureau de l'Agence des Chemins de Fer Allemands à Paris et les journalistes allemands (à commencer par Krug von Nidda, correspondant à Paris de la Deutsche Allgemeine Zeitung à partir de 1933 et qui sera le représentant du Reich à Vichy de 1941 à 1943).

(53) D'où la surveillance exercée sur le Comité France-Allemagne (dont la liste des membres est soigneusement tenue à jour) et sur les personnalités considérées comme proches, voire trop proches, du Reich, telles que Fernand de Brinon, Jean Luchaire, Melchior de Polignac, Gabriel Jeantet (notamment à cause du rôle qu'il joue au sein de la Cagoule) ou Bertrand de Jouvenel (qui réalise une interview d'Hitler pour le compte de « Paris-Midi » au mois de février 1936, son épouse étant, par ailleurs, une des filles du général Duseigneur, président de l'Union des Comités d'Action Défensive et membre important de la Cagoule).

(54) Sont notamment placés sous surveillance Hermann Bickler, Joseph Rossé, Jean-Pierre Mourer,, Robert Ernst et Paul Schall. Tous seront arrêtés et internés à Nancy le 31 octobre 1939. Ils seront libérés et remis à l'occupant à Chalon-sur-Saône le 17 juillet 1940.

(55) Le Destour et le Néo-Destour en Tunisie ; l'Étoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien en Algérie, l'un et l'autre ayant été fondés par Messali Hadj.

(56) On trouve dans les archives le compte-rendu, probablement rédigé par un informateur infiltré à bon niveau, de plusieurs réunions internes du PCF, notamment celle du 2 décembre 1937 (7NN2557).

(57) Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, mouvement considéré (en partie à tort) comme étant d'obédience trotskyste. Il avait été fondé en 1935 par Andreu Nin et Joaquin Maurin.

(58) Comité Secret d'Action Révolutionnaire. Sont également placés sous surveillance deux proches d'Eugène Deloncle, Jean Filiol (qui sera, non sans raison, soupçonné d'avoir activement participé à l'assassinat des frères Rosselli en 1937) et François Méténier (qui organisera l'attentat commis contre l'immeuble de la

Confédération Générale du Patronat Français au mois de septembre 1937 et négociera avec le régime italien les livraisons d'armes à la Cagoule).

(59) On comptait 2000 noms « actifs » dans le Carnet B au début du mois de septembre 1939.

(60) Dès avant la déclaration de guerre, le compte rendu des visites effectuées dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale contenait un paragraphe

consacré à la main- d'œuvre étrangère, à la présence et à l'audience des syndicats et au nombre (voire à l'identité) des salariés soupçonnés de « proximité » avec le PCF.

(61) Pour des raisons évidentes, la surveillance exercée (qui est souvent lacunaire, pour ne pas dire vaine, faute de moyens) vise par priorité la main-d'œuvre italienne et la main-d'œuvre allemande. Dans l'article qu'il a publié en 1956 sur « Le contre-espionnage entre 1936 et 1940 » dans le Bulletin de l'AASSDN (n° 9), le général Schlessler écrit (sans plus de précision) que la main-d'œuvre étrangère aurait représenté 45 % des effectifs employés sur les chantiers de fortifications et dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

(62) Même s'il est partagé, au moins jusqu'à la déclaration de guerre avec les services de police et, dans une moindre mesure, avec le cabinet du ministre de la Guerre, lequel reprendra à son compte en 1938 les activités de la section PR (Propagande Révolutionnaire) qui avaient assez largement été réduites à la portion congrue. La section PR (dont la mission principale était de lutter contre toute forme de propagande révolutionnaire dans l'Armée) sera dirigée par le commandant Serre, puis par le capitaine Jacquot (qui avait travaillé sous les ordres du colonel Rivet en 1933 et qui témoignera en faveur d'Édouard Daladier au procès de Riom en 1942).

(63) Une partie des dossiers individuels qu'on trouve dans la série 7 NN courent sur 20 ans, voire plus.

(64) Chef de la SCR entre 1936 et 1940.

(65) Aloïs Aubin sera condamné à dix ans de prison et Jules Poirier mourra en prison d'un infarctus après avoir fait des aveux complets. Ils avaient été présentés à la baronne von Einem (que la SCR avait identifiée depuis longtemps) par Fernand de Brinon, à l'époque journaliste au Matin.

(66) Dans une note qu'il adresse au commandement le jour même de la déclaration de guerre, le colonel Gauché, chef du 2e Bureau, conclut son propos en écrivant :
« Jamais, à aucune période de son Histoire, la France ne s'est engagée dans une guerre dans des conditions initiales aussi défavorables ».

(67) Fonds 3 K 15

Nice, haut-lieu de la Résistance française

Category: 1942-1945,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Europe de l'Ouest,Événements,Général François Mermet,Hommages et discours,Renseignement,Serment de Bon-Encontre,Services allemands,Services français
4 octobre 2023



Allocution du général d'armée aérienne (CR) François Mermet, Président l'Amicale des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale, l'AASSDN, et ancien Directeur Général de la Sécurité extérieure, aux monuments aux morts de Nice, le 5 octobre 2022. Ce fut l'occasion de rappeler le rôle de Nice pendant toute la Deuxième Guerre Mondiale pour son soutien actif à la Résistance. Nice qui est une des rares villes de France à s'être libérée sans l'aide de troupes étrangères grâce au soulèvement de sa population. Dans un [discours prononcé le 9 avril 1945](#), place Masséna à Nice, le général de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la République française, évoquera la libération de Nice en ces termes : « *Nice, le 28 août 1944, par l'héroïque sacrifice de ses enfants, s'est libérée de l'occupant. (...) Nice libérée, Nice fière, Nice glorieuse !* ». [1] Nice, enfin, dont tant d'enfants se sont révélés des héros face à l'envahisseur. [NDLR]

<https://www.youtube.com/embed/BmTzv2wJxgE>

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Maire, représenté par Madame Marie-Christine Fix.

Marins du SNA *Casabianca*, Aviateurs de l'escadron de transport *Poitou* et du CPA10, unités prestigieuses de nos forces spéciales avec qui nous avons l'honneur d'être en parrainage,

Monsieur le Délégué militaire départemental,

Monsieur le commandant du Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-

Maritimes,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis.

Notre Amicale se retrouve, une nouvelle fois, dans cette superbe ville de Nice où nos grands anciens, conduits par le Colonel Paul Paillole, avaient tenu congrès en 1975.

Une même soif de vérité et de reconnaissance nous anime dès lors qu'il s'agit de célébrer la mémoire de nos Services de renseignement et de contre-espionnage. Bien avant la Seconde Guerre Mondiale, ils avaient fait leur travail en dénonçant avec précision les menaces allemandes et italiennes qui planaient.

Ils n'ont — hélas — pas été écoutés. Ni par le pouvoir politique, ni par le Haut commandement militaire de l'époque.

Une semaine avant la foudroyante invasion allemande de l'été 1940, le colonel Rivet et le commandant Paillole, prévoyant la dissolution de leur service dans les clauses de l'armistice, ont préféré saborder leur service pour entrer en résistance en choisissant la clandestinité. Évacuant de Paris leurs personnels et leurs si précieuses archives, ils se sont regroupés à Bon-Encontre, près d'Agen, où ils feront le serment de continuer le combat jusqu'à la Libération du pays.

En 1954, dans le tome I de ses mémoires, le général de Gaulle écrit : « *Les premiers actes de résistance venaient des militaires, les services de renseignement continuaient d'appliquer dans l'ombre des mesures de contre-espionnage et par intervalle transmettaient aux anglais des informations* ».

Outre la fourniture de renseignements sur l'ordre de bataille et les infrastructures de l'armée allemande, ils permirent 1300 arrestations, 264 condamnations et 42 exécutions d'agents et de collaborateurs.

Après le débarquement des alliés au Maroc et en Algérie, les opérations de reconquête en Afrique du nord et en Méditerranée, furent réussies grâce aux actions des services du commandant Paillole : le Brigadier général Dudley Clarke, responsable britannique des opérations d'intoxication (*deception*) confiera : « *Il nous eut été impossible de mener à bien notre tâche sans l'aide experte et si généreuse de vos services* ».



AASSDN

Allocution du général d'armée aérienne (CR) François Mermet, Président de l'AASSDN à Nice



Les autorités au garde à vous pendant l'exécution de l'hymne national - Photo © Joël-François Dumont

Lors de notre Congrès à Bon-Encontre, en 2021, nous avons soulevé un coin du voile sur cet [épisode fondateur de la Résistance](#). De nouveau, le 30 mai dernier, lors de la commémoration du 150^{ème} anniversaire de la création de la Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense, le nouveau ministre des Armées, M. Sébastien Lecornu, a évoqué ce Serment dans la cour d'honneur des Invalides en rendant un hommage solennel à l'action déterminante du général Rivet et des colonels Paillole, Sérot et Doudot.

Ce dernier, figure légendaire de notre contre-espionnage, infiltra et manipula, trois postes du service de renseignement de l'Abwehr sur le territoire allemand. Les Alliés lui attribuèrent, comme au commandant Paillole, leurs plus hautes distinctions : officier de la Legion of Merit américaine et chevalier de l'Ordre du British Empire.

C'est avec fierté que nous retrouvons à Nice cette flamme de la Résistance, dans cette ville où Jean Moulin organisa depuis sa galerie d'art la difficile mission dont l'avait chargée le général de Gaulle : rassembler et unir les différents mouvements de Résistance.

Qu'il me soit permis d'évoquer la mémoire de Niçois qui se sont rendus célèbres dans leur combat pour la libération de la France.

C'est un Niçois, le capitaine Gustave Bertrand, responsable de nos services à Berlin qui, en 1934, subtilisa aux Allemands les plans de la fameuse machine Enigma, dont le développement en coopération avec les services polonais, puis britanniques, permit dix ans plus tard, aux Britanniques de gagner la bataille d'Angleterre avant de donner aux Alliés une longueur d'avance pendant toute la guerre jusqu'à la victoire.

En 1940, c'est à Nice que Bertrand se réfugia avant d'exfiltrer son équipe vers Londres via l'Espagne. Nice était alors notre station de surveillance face à l'Italie. Nice devint, dès 1942, un poste important du réseau de contre-espionnage dit des « Travaux Ruraux », mis en place clandestinement dès la signature de l'armistice par le général Rivet et le commandant Paillole pour combattre les services secrets allemands et italiens.



Hommage au général Delfino pendant le passage de deux *Rafale* du Normandie-Niemen - Photo © JFD

C'est aussi à Nice que naquit le général d'armée aérienne Louis Delfino, pilote aux 16 victoires aériennes homologuées et dernier commandant du prestigieux régiment *Normandie-Niemen* engagé sur le front russe. La ville de Nice lui rend hommage tous les ans ainsi qu'aux 42 pilotes qui perdirent la vie au cours de cette épopée.

FFI AUX ARMES CITOYENS!!! FTP

Vive l'Insurrection Nationale inséparable de la Libération Nationale

***La libération du peuple sera l'œuvre
du peuple lui-même***

Fidèle à ce principe le Peuple Niçois s'est dressé contre l'envahisseur nazi.
Depuis ce matin 6 heures l'insurrection nationale libératrice est déclenchée;
les principaux édifices publics sont occupés !

Comme Paris, Marseille, Toulouse, Lyon et tant d'autres villes de France,
NICE a voulu régler son sort elle-même.

A partir de ce moment, tous les Niçois et Niçoises doivent être mobilisés.
Avec la plus grande discipline chacun doit se mettre au service de la
VAILLANTE ARMÉE DE LA RÉSISTANCE.

Pas un homme, pas une femme ne doit être défaillant !
L'heure du combat final a sonné.

TOUS AUX ARMES !!!

Organisez tout de suite vos groupes de combat
Sortez toutes vos armes ! Attaquez partout l'ennemi en déroute, récupérez
ses armes. Attaquez et abattez sans pitié la vermine de la Milice et P.P.F.
Arrêtez et mettez dans les mains de l'Armée de la Résistance les colla-
borateurs de tout poil !

Tous à l'action ! A l'action immédiate ! Comme en 89 et 92 tous aux
armes ! En avant

VIVE LA FRANCE ! VIVE LES ALLIÉS ! VIVE LES F.F.I. VIVE LES F.T.P.F. !

LE COMITÉ MILITAIRE RÉGIONAL F.T.P.F.

En 1944, Nice est l'une des rares villes de France qui se libère par elle-même grâce à l'insurrection de sa population et aux mouvements de résistance peu de temps avant l'arrivée d'une division américaine.

Il y a quatre ans lors de notre Congrès à Annecy, nous avons célébré à la nécropole des Glières le sacrifice et le courage des Résistants et des maquisards, espagnols pour la plupart, encadrés par les chasseurs-alpins du 27^e BCA commandés par le colonel Jean Valette d'Osia.

Leur soulèvement permettra la libération de la Haute-Savoie, le seul département à s'être libéré du joug nazi.

Connaissant les liens historiques qui unissent le duché de Savoie et le comté de Nice, comment pour le savoyard que je suis, ne pas associer dans un même éloge la Résistance du département de la Haute Savoie et de la ville de Nice ?

Nice, hélas, est devenue une ville martyre depuis l'attentat terroriste de masse du 14 juillet 2016 : 86 morts, un demi-millier de blessés ! Nos pensées se tournent vers les familles endeuillées, vers toutes celles et ceux qui restent meurtris dans leur chair et leur cœur. À travers notre association, la communauté du renseignement salue leur dignité ; elle fait ici le serment de ne jamais oublier les victimes innocentes du carnage de la Baie des Anges.

Gageons que « la victorieuse » comme le rappelle l'origine grecque de Nice, « Nikaïa », saura surmonter l'épreuve et donner l'exemple de son courage à la Nation au moment où la guerre surgit à nouveau en Europe.



Bernard Gonzalez, préfet des Alpes-Maritimes, dépose une gerbe aux monuments aux morts de Nice - Photo © JFD

Que soient enfin remerciés, toutes celles et tous ceux qui nous ont accueillis avec bienveillance pour réussir ce congrès, au premier rang desquels Monsieur Bernard Gonzalez, préfet des Alpes maritimes et Monsieur Christian Estrosi, maire de cette belle ville de Nice, sans oublier bien sûr cet hommage de notre armée de l'Air et de l'Espace avec le passage d'une patrouille de *Rafale* du Normandie-Niemen.

Général François Mermet, Président de l'AASSDN

[1] La **libération de Nice** a lieu le 28 août 1944 à la suite d'une insurrection armée décidée par la Résistance. Les insurgés ne sont qu'une centaine au début de la journée du 28 août, mais l'ampleur qu'a pris le soulèvement en fin de journée pousse l'occupant allemand à évacuer la ville. Les Alliés ne sont pas au courant de l'insurrection et n'aident donc pas les insurgés. Côté niçois, 31 résistants seront tués et 280 seront blessés (Source : [La Bataille de Nice](#) in Wikipedia).

Ouvrages de référence

Category: 1935-1940,1940-1942,1942-1945,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Général Louis Rivet,Livres et publications,Renseignement,Services français

4 octobre 2023

GARDER Michel

FORCADE Olivier

LAURENT Sébastien

GATARD Marie

KOCH-KENT Henri

PAILLOLE Paul (Colonel)

STEAD Philip John

NAVARRÉ Henri (Général)

Forcade Olivier

Forcade Olivier Laurent Sébastien

de Loisy Philibert

DEUVE Jean

Troupin Vladimir et autres historiens

La guerre secrète des services spéciaux français 1935-1945
Général Louis Rivet, Carnets du chef des services secrets, 1936-1944,

La pierre qui parle 1940 - 1945
Doudot

Services spéciaux 1935 -1945

Notre espion chez Hitler

Le 2ème Bureau sous l'occupation.

Le service de renseignements 1871-1944

La Republique secrete

Secrets d'état

La première résistance le camouflage des armes

Histoire secrète des stratagèmes de la Seconde Guerre mondiale

La flamme de la résistance

Le plan d'invasion allemande de 1940 etait connu du SR francais

Category: 1940 : Invasion de la France,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Europe de l'Ouest,Extraits de bulletin,Renseignement,Services allemands

4 octobre 2023

Parmi les événements qui ont, semble-t-il, " surpris " les Français. il en est un qui demeure toujours d'actualité par ses tragiques et innombrables conséquences, c'est l'invasion éclair de la France par l'Armée allemande au printemps 1940. Bien des fois nous avons prouvé que le Commandement (et le Gouvernement) français avaient été prévenus par les Services Spéciaux

de cette éventualité.

Par le Colonel DOUDOT

Sur ordre du Colonel PAILLOLE, j'avais passé le mois de janvier 1940 en Hollande avec la mission d'y réorganiser nos réseaux CE.

Un de mes amis néerlandais (ma femme, belge d'origine hollandaise, avait de nombreux parents dans ce pays), me communiquait bénévolement tous les mois, depuis longtemps avant la guerre, les originaux des circulaires secrètes de la Gestapo (listes d'agents français et alliés arrêtés ou recherchés en Allemagne et aussi des renseignements militaires et des photographies (les ouvrages de la ligne Siegfried de la région d'Aix-la-Chapelle)

D'accord avec ma direction, je rédigeais des extraits de ces listes à l'intention des S.R. et C.E. belges.

Le 14 février 1940, j'étais en mission de liaison de ce genre à Bruxelles où j'apprenais l'aventure de l'avion allemand qui s'était posé par mégarde, le 11 février, sur la neige dans la ligne défensive belge près de Hasselt ; les occupants, deux officiers supérieurs allemands, transportaient un original du plan d'opérations allemand pour le front de l'Ouest (invasion du 10 mai 1940).

Voici ce qui s'était passé.

Un officier supérieur allemand avait été chargé de porter à la Kommandantur militaire de Cologne le plan d'opérations (Aufmarschplan) de l'armée allemande sur le front Ouest. A son passage à Munster en Westphalie il rencontra un de ses camarades de la première guerre mondiale, major de l'aviation, qui le supplia d'interrompre son voyage et de fêter convenablement leur rencontre.

Le dîner, très gai, se prolongea outre mesure et l'officier manqua sa correspondance de train de Cologne. Pour rattraper le retard le major aviateur lui proposa de le conduire le lendemain matin (tôt) avec un petit avion.

Le temps devint mauvais dans la matinée et la visibilité minime ; l'avion se perdit dans la nature. En survolant Maastricht (Limbourg hollandais), le pilote crut reconnaître la cathédrale de Cologne. En réalité il faut beaucoup d'imagination pour confondre la célèbre cathédrale allemande et ses deux clochers avec celle de Maastricht beaucoup moins haute.

Le pilote se posa alors un peu plus au Sud, en plein dans la ligne de défense belge.

Les occupants de l'avion furent arrêtés.

Conduits au poste de gendarmerie, les officiers allemands n'eurent pas l'occasion de faire disparaître le dossier secret. L'un d'eux jeta subitement tout le dossier dans le fourneau rouge de chaleur. Mais un gendarme belge eut le courage de retirer tout le paquet, se brûlant sérieusement la main. Les documents étaient déjà consumés sur les bords.

L'E.M. belge fut en mesure de déchiffrer toutes les phrases des textes.

Un de mes amis, bien placé à l'E.M. belge, me communiqua dans les grandes lignes le contenu des documents secrets allemands.

Etant donné que quelque temps auparavant le Roi des Belges avait prononcé un grand discours sur la neutralité de la Belgique - il y avait en 1940 presque autant de troupes belges à la frontière française qu'à la frontière allemande - mon ami n'osa pas me remettre le texte intégral du plan allemand.

Le même soir mes chefs étaient en possession de mon rapport détaillé. La réaction à la réception de ces renseignements fut peu encourageante.

En France, on estimait que le Gouvernement belge était en difficultés politiques et avait " monté " ou " gonflé " cette affaire pour en tirer profit.

Le Commandement pensa comme l'E.M. belge, au moins au début de l'affaire, qu'il s'agissait d'une intoxication bien présentée par le commandement allemand. L'erreur de navigation du pilote allemand trouva peu de crédit, surtout en raison du transport du plan d'opérations en question.

En Allemagne, Hitler croyant à une trahison, furieux, et surtout en colère contre l'Abwehr et son chef, l'Amiral Canaris (décapité après l'attentat contre le Führer de juillet 1944), voulut faire " liquider " les deux officiers en question.

L'instruction ouverte par la justice et la police, n'apporta pas la preuve d'un acte de trahison prémédité, mais conclut seulement à une négligence grave.

Les documents étaient authentiques et constituaient une nouvelle version du plan Schlieffen.

Le Général von Manstein fut chargé d'élaborer un nouveau plan d'opérations. Par manque de temps et devant l'incrédulité des alliés dont l'E.M. allemand eut rapidement conscience, ce nouveau plan ne se distingua guère de l'ancien.

Deux mois plus tard, l'armée allemande envahissait la Hollande, la Belgique et la France.

L'Offensive Rundstedt de 1944 était également connue à l'avance.

En haut lieu on ne crut donc pas à l'authenticité du plan d'opérations de 1940, pas plus que le Commandement U.S.A. ne crut à l'authenticité du rapport d'un déserteur allemand qui se présenta le 20 octobre 1941 à l'armée soviétique.

J'étais alors officier de liaison auprès d'une " Task-Force " interalliée (SCI) à Spa, chargée de saisir avec les premières troupes les documents de la Gestapo à Aix-la-Chapelle.

Je vois encore maintenant en esprit ce rapport du déserteur allemand qui était bien informé.

Il prédisait l'offensive de von Rundstedt ; il venait de l'Eifel où, sur le Nürburgring étaient concentrées les unités qui devaient participer à cette offensive.

Le déserteur appartenait à l'une de ces unités. Il révéla les objectifs prévus au jour le jour par le Commandement allemand, les axes de marche, l'effort principal sur Bastogne, en vue de la

percée du front allié en direction de la Meuse et d'Anvers dans le but de couper les armées du Nord (Belgique et surtout Hollande), des troupes du Sud (Luxembourg et France).

Il fournit toutes les précisions sur les unités allemandes qui devaient prendre part à cette offensive. Le seul détail qu'il ignorait était la date de l'offensive. Elle fut en réalité déclenchée vers la mi-décembre 1944.

Vers Noël je me rendis de Tilburg (Brabant hollandais) en mission à Luxembourg et au lieu de prendre la route directe je dus passer par Rocroi-Longuyon.

A l'aide d'une copie du rapport du déserteur j'étais en mesure de vérifier journallement la progression des troupes allemandes et l'exactitude des renseignements fournis par lui.

Le Commandement américain n'avait nullement renforcé ses troupes face à l'Eifel le long des frontières luxembourgeoises et belges, secteur gardé par quelques postes isolés, lorsque l'armée von Rundstedt passa à l'attaque. Ndlr : - *Comme pour l'affaire de 1940, " on n'y croyait pas"... Ainsi est illustrée une fois de plus cette fâcheuse tendance des Commandements et Gouvernements d'accorder plus de crédit à ce qui entre dans leurs vues qu'à la réalité lorsqu'elle est présentée par les Services Spéciaux officiels sous un jour qui ne correspond ni aux plans établis ni aux hypothèses scientifiquement échafaudées...*

Juin 1940- Le C.E. poursuivra la lutte contre « L'AXE » depuis L'A.F.N.

Category: Europe de l'Ouest,Extraits de bulletin,Général Guy
Schlessler,Renseignement,Services allemands
4 octobre 2023

Nous avons maintes fois souligné l'efficacité des mesures prises par nos Services pour assurer, quoiqu'il advienne du sort des armes, la poursuite de leur mission contre l'Axe. L'une des premières mesures consistait à mettre hors d'atteinte de l'ennemi le personnel et les archives indispensables à la lutte contre l'ennemi. Le 20 juin 1940, soit deux jours avant l'armistice de Rethondes, le Commandant PAILLOLE demandait au Chef du B.C.R. (Bureau Central de Renseignements, ancêtre des Bureaux de Sécurité Militaire) de Marseille de mettre en route par bateau, à destination d'Alger, un spécialiste des affaires allemandes, le Capitaine Joseph DOUDOT, le plus remarqué de nos techniciens du C.E. Il devait convoier le double des archives du C.E. français (fichiers et dossiers) constitué à Marseille depuis le 1° septembre 1939 sur l'ordre, extraordinaire de lucidité, du Colonel SCHLESSER Chef du 2 Bureau (S.C.R.).

Organisation des Services Spéciaux français en 1939

Category: 1935-1940, 2ème Guerre Mondiale (1939-1945), Colonel Paul Paillole, Comment les Services Spéciaux français étaient-ils organisés ?, Europe de l'Ouest, Extraits de bulletin, Général Guy Schlessier, Général Louis Rivet, Henri Frenay, Renseignement, Services allemands, Services français
4 octobre 2023

Au cours du Congrès 1973 à Paris, les Anciens des Services Spéciaux membres de l'Amicale effectuent un ultime pèlerinage au 2 bis. Avenue de Tourville, pour les locaux du P.C. du Service de Renseignement et de Contre-Espionnage de 1932 à 1940, avant que les bâtiments du 2 bis ne disparaissent.

Bref rappel historique à propos du Service de Renseignement et de Contre-Espionnage Français.

C'est en 1932 que ce Service a quitté son ancien P.C. au 175, rue de l'Université pour s'installer au 2 bis de l'Avenue de Tourville

L' organisation du Service a la veille de la guerre de 1939 :

Au rez-de-chaussée :

Le Chef de Service : Colonel RIVET et son Adjoint : Lieutenant-Colonel MALRAISON.

Administration : Colonel BERGEAT, puis Commandant MARANDEY.

Sections Géographiques du S.R. :

Section Allemagne : Commandant PERRUCHE, puis Commandant NAVARRE, Capitaines GASSER, BURLEREAU, MERCIER.

Section U.R.S.S. : Commandant JOSSE, M. DELIMARSKI.

Section Midi : Commandant CURET, Capitaine LE TROTTER.

Section « NEMO » : Capitaine CAZIN D'HONONCTUN, Lieutenant LOCHARD.

Section M.G./Avia :

- *Branche M.G.* : Commandant BROCHU, Lieutenant POITOU.

- *Branche Avia* : Commandant FERRAND, puis Lieutenant-Colonel RONIN.

Au 1er Etage :

Le Contre-Espionnage (S.C.R.) :

Chef : Commandant SCHLESSER. et son Adjoint : Capitaine PAILLOLE.

Section Allemande : Capitaine BONNEFOUS, Lieutenants ABTEY et DARBOU.

Section Italienne : Capitaines OLLE LAPRUNE, et BRUN.

Section « Sécurité » : Capitaine DEVAUX

Points Sensibles : Capitaine POMMIES.

Encres sympathiques : DEVAUX (Daniel). Capitaine ARNAUD.

Section « Menées Révolutionnaires »

Commandant SERRE, Capitaine JACQUOT.

(Cette Section sera détachée au Cabinet du Ministre de la Guerre)

Le Chiffre :

Commandant BERTRAND.

Courriers extérieurs :

Le P.C. du 2 bis actionnait 7 Postes sur le territoire national et de nombreux Postes à l'étranger (Attachés militaires adjoints). Les Postes sur le territoire national étaient :

1° Le Poste de LILLE ou Bureau d'Etudes du Nord-Est (BENE). Chef : Commandant DARBOU. Adjoint : Capitaine BERNIER. Officier C.E. : Capitaine BERTRAND.

En 1939, ce Poste allait être renforcé par plusieurs Officiers dont le Lieutenant-Colonel Robert DUMAS, auteur de la série des « Capitaine BENOIT » et le Lieutenant RIGAUD.

2° Le Poste de METZ ou Bureau d'Etudes Régionales Militaires (B.R.E.M.). Chef : Colonel MANGES, puis Colonel KUNMUNCH. Adjoint : Commandant du CREST de VILLENEUVE. S.R. : Capitaine LAFON. C.E. : Lieutenant DOUDOT, M. KLEIN.

3° Le Poste de BELFORT ou Service des Communications Militaires (S.C.M.). Chef : Commandant LOMBARD. Adjoint : Capitaine SEROT. C.E. : Capitaine HUGON, M. JOURDEUIL.

4° MARSEILLE

Chef : Commandant BARBARO.

C.E. : Capitaine GUIRAUD- (Georges HENRY).

Antenne de Nice : Capitaine GALLIZIA.

5° TOULOUSE (créé en 1937).

Chef : Commandant LULLE DES JARDINS.

C.E. : Capitaine d'HOFFELIZE (DOBRE).

6° ALGER

Chef : Commandant DELOR.

7° TUNIS

Chef : Commandant NIEL.

Les Renseignements collectés par le « 2 bis » étaient transmis pour exportation au 2em Bureau de l'E.M.A. dont le Chef était le Colonel GAUCHE, avec comme Adjoint le Commandant BARIL et comme Chef de la Section Allemande le Capitaine CAROLET.

Au cours de la Guerre de 1939- 40, un certain nombre de changements devaient intervenir et notamment le repli du Poste de METZ sur Paris et la création d'un P.C. avancé dit P.C. Victor à GRETZ (Seine-et-Marne) afin de se rapprocher du Q.G. du T.O. Nord-Est du Général GEORGES.

Le Président National rappelle ensuite les grandes lignes de l'évolution de nos Services après

la débâcle de Juin 1940 :

- La décision du Colonel RIVET de poursuivre la lutte après l'Armistice ;
- La mise en place dès le 1er Juillet 1940 des postes clandestins S. R. et T.R. ;
- La création en Octobre des B.M.A. avec leur aspect officiel et leur rôle de couverture, de protection et de fournisseur des postes clandestins. A ce propos, le Colonel PAILLOLE s'élève une fois de plus contre toutes les idées fausses ou malveillantes qui ont encore cours de nos jours sur le rôle joué par les B.M.A., y compris même dans une récente interview de M. Henri FRENAY dont le remarquable livre « La Nuit finira » rend pourtant très objectivement hommage à l'action de nos Services.

Le 24 Août 1942, le Service M.A, est dissous et remplacé par un « Service de Sécurité Militaire » dont le Commandant PAILLOLE prend la direction, cependant que le Commandant LAFON alias VERNEUIL lui succède à la tête du T.R.

Ce sigle S.S.M. est maintenu lorsque le Colonel RIVET recrée à ALGER, après les événements de Novembre 1942, le P.C. du Service sous la nouvelle appellation de D.S.R.-S.M., le S.R. étant coiffé par le Colonel du CREST de VILLENEUVE et le S.S.M, par le Colonel CHRETIEN, en attendant que le Commandant PAILLOLE rejoigne l'Afrique du Nord au début de Janvier 1943:

Puis s'ouvre malheureusement, en marge du conflit GIRAUD - de GAULLE, une guerre des Services entre le D.S.R.-S.M. et le B.C.R.A. Le Général GIRAUD confie au Général RONIN la Direction des Services Spéciaux, D.S.S., puis en Septembre 1943, un compromis intervient avec la nomination à la tête d'une nouvelle Direction coiffant la D.S.R.-S.M. et le B.C.R.A., du Général de Division Aérienne COCHET. Ce dernier démissionne le 20 Novembre 1943.

Enfin, le 27 Novembre 1943, c'est la création d'une Direction Générale des Services Spéciaux D.G.S.S. avec à sa tête M. Jacques SOUSTELLE, candidat du B.C.R.A.

A partir de ce moment débute l'absorption de l'ancien S.R. par le B.C.R.A. avec comme conséquences le départ du Colonel RIVET, promu Général le 13 Avril 1944, du Colonel du CREST de VILLENEUVE et d'autres officiers.

Le S.S.M. subsiste néanmoins, participe comme tel à la Libération, grâce en particulier au S.S.M. Précurseur monté en France par le Colonel NAVARRE, et ne sera touchée qu'en Novembre 1944.

A ce moment intervient une nouvelle réorganisation d'inspiration politique. Le Service de Sécurité Militaire est scindé en deux, cependant que le Colonel PAILLOLE démissionne :

- La S.M. proprement dite confiée au Colonel LABADIE se trouve rattachée au Ministère de la Guerre ;
- Une Direction des Services de Documentation, avec à sa tête le Colonel CHRETIEN, est maintenue au sein de la D.G.E.R. (organisme qui a succédé à la D.G.S.S.).

La nouvelle S.M. s'installe d'abord Boulevard Haussmann, dans un immeuble réquisitionné ; elle ira plus tard réoccuper les locaux du 2 bis Avenue de Tourville et aura à sa tête le Colonel SEROT, avant que celui-ci ne parte pour le Moyen-Orient où, le 18 Septembre 1948, il tombera aux côtés du Comte Bernadotte sous les balles des tueurs du Groupe Stern.

...

Le Colonel PAILLOLE rappelle brièvement les fondements de base du fonctionnement des Services Spéciaux avant et pendant la Guerre de 1939-1945.

Avant la guerre, le Décret Ministériel de Février 1938 fixait les attributions respectives en matière de sécurité du Ministère de la Guerre et du Ministère de l'Intérieur.

- Le Ministère de la Guerre avait à sa charge la recherche du Renseignement et le Contre-Espionnage hors des frontières du territoire national.
- Le Ministère de l'Intérieur avait les mêmes attributions sur le territoire national, d'où la création d'un Service spécialisé dit de « Surveillance du Territoire » avec à sa tête le Contrôleur Général CASTAING

En temps de guerre, les attributions respectives de l'autorité militaire et de l'autorité civile étaient régies par la Loi de 1889 sur l'Etat de Siège. L'Autorité Militaire étant investie des devoirs de police, un certain nombre de bureaux spécialisés (B.C.R.) devaient être créés sur le territoire utilisant le concours de la Police par voie de réquisition.

Au cours de la Guerre 1939-1940, le Territoire fut divisé en 2 zones : la zone des Armées et la zone de l'Intérieur, avec des juridictions différentes.

..., Après avoir évoqué la situation spéciale de la zone non occupée de l'Armistice de 1940 à Novembre 1942, le Colonel PAILLOLE s'arrête plus longuement sur le cas de l'A.F.N. au lendemain du débarquement allié.

Dans cette partie du territoire national ayant pleinement recouvré sa souveraineté et érigée en « Zone des Armées », l'Autorité Militaire avait les devoirs de police qu'il incombait à la D.S.M. de mettre en application.

Le terrain avait déjà été préparé dès 1940 sous le « proconsulat » du Général WEYGAND grâce au Colonel CHRETIEN et au Colonel NAVARRE, Chef du 2e Bureau. Toutefois, il y avait encore de nombreuses lacunes dues en particulier à l'absence des Services Centraux.

Implantée à Alger, la D.S.M. est devenue rapidement un Service très important, à la fois en Afrique du Nord et en Métropole occupée, grâce au S.S.M. Précurseur du Colonel NAVARRE. **C'est ce qui a permis d'obtenir des Alliés que la sécurité sur le territoire national incombe à la Libération à l'Autorité Française.**